



Ecole Sainte Thérèse • Collège Saint Joseph • I.Y.P.P.R.A
Ensemble scolaire La Mure

REGLEMENT FINANCIER **COLLEGE SAINT-JOSEPH** **2026-2027**

Vous pouvez vous rendre sur notre site internet :

www.enseignementprive-lamure.com

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il convient de prendre rendez-vous par téléphone au **04.76.81.00.86**.

L'inscription se fait après un entretien avec **Monsieur SEGUIN**, directeur du Collège.

Il est impératif d'apporter les bulletins de notes de votre enfant.

Si l'inscription est annulée après le 06 juillet 2026, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS

Ils s'élèvent à **198 €** et comprennent :

- les droits d'inscription **41,00 €**,
- les cotisations reversées à l'enseignement privé **84,60 €**,
- les livres/TP scolaires **72,40 €**.

AIDES

Vous pouvez bénéficier, en fonction des revenus :

- ➔ Pour les études : de Bourse de Collège (D.S.D.E.N.)
- ➔ Pour les sorties scolaires et voyages : du Fonds Départemental des Collégiens (Conseil Départemental).

TARIFS

Année Scolaire 2026/2027		Contribution famille par mois		Pension par mois	Coût Mensuel	Coût Annuel (1) <u>TOTAL</u>
		Frais scolarité	Activités pédagogiques			
Externe		59,00 €	23,00 €		82,00 €	1 018,00 €
Demi - pension	2 repas	59,00 €	23,00 €	55,00 €	137,00 €	1 568,00 €
	3 repas	59,00 €	23,00 €	82,50 €	164,50 €	1 843,00 €
	4 repas	59,00 €	23,00 €	110,00 €	192,00 €	2 118,00 €
Interne	2 nuits	59,00 €	23,00 €	323,00 €	405,00 €	4 248,00 €
	3 nuits	59,00 €	23,00 €	360,00 €	442,00 €	4 618,00 €
	4 nuits	59,00 €	23,00 €	417,00 €	499,00 €	5 188,00 €

(1) Y compris les frais d'inscription

Pour un règlement global à la rentrée, vous bénéficiez d'un escompte de 2%.

➤ Les frais d'activités pédagogiques, les frais de scolarités et la pension sont fixés annuellement et répartis sur **10 mois** (de septembre à juin inclus et tiennent compte des vacances et des journées pédagogiques).

➤ Repas occasionnels :

- 10 tickets de cantine : 75,00 €
- 1 ticket de cantine : 8,60 €

REDUCTIONS

➤ Sur la contribution des familles :

Cette réduction est accordée aux familles qui fourniront un certificat de scolarité de l'enseignement catholique avant le 14 septembre 2026, délai de rigueur.

Les enfants inscrits dans une formation post-bac ne sont pas concernés.

- 2 enfants : 10%
- 3 enfants : 15%
- 4 enfants : 20%

➤ Sur les frais demi - pension et pension :

La réduction est la même si **plusieurs de vos enfants sont inscrits dans les établissements catholiques de La Mure** (Ecole Sainte-Thérèse, Collège Saint-Joseph et L.Y.P.P.R.A.) : - 2 enfants : 10% etc...

En cas de non règlement des factures mensuelles, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, afin de ne pas laisser la dette s'accroître.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève, l'année scolaire suivante.